

Formulaire d'autorisation parentale et fiche sanitaire

Chaque participant (y compris les dirigeants) remplit ce formulaire séparément pour chaque manifestation ou activité comprenant une nuitée, un voyage en dehors du secteur local ou des risques plus élevés que les risques ordinaires (voir *Manuel général d'instructions : Servir en l'Église de Jésus-Christ des Saints des Derniers Jours*, sections 20.5.5, 20.7.4, 20.7.7). Au cours de l'activité, le dirigeant de la manifestation ou de l'activité doit avoir accès à tous les formulaires des participants.

Description détaillée de la manifestation (partie à remplir par l'organisateur de la manifestation)

Manifestation		Date(s) de la manifestation
Décrivez la manifestation et les activités (soyez précis).		
Paroisse	Pieu	
Dirigeant de la manifestation ou de l'activité	Numéro de téléphone du dirigeant	Adresse électronique du dirigeant

Coordonnées

Participant	Date de naissance	Âge
Numéro de téléphone		
Adresse	Ville	Canton, département, État ou province
Personne à contacter en cas d'urgence (parent ou tuteur)	Numéro de téléphone principal	Numéro de téléphone secondaire

Renseignements médicaux

Le participant suit-il un régime alimentaire particulier ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Si oui, expliquez quelles sont les restrictions alimentaires applicables.
Le participant a-t-il des allergies ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Si oui, faites la liste des allergies.
Indiquez les médicaments prescrits sur ordonnance ou en vente libre que le participant doit prendre. Laissez la case vide si le participant n'en prend aucun.	

Le participant peut-il les prendre seul ?

Oui Non Si non, prenez directement contact avec le dirigeant de la manifestation ou de l'activité.

Problèmes de santé limitant l'activité physique

Le participant souffre-t-il d'une maladie chronique ou récurrente ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Si oui, veuillez donner des explications.
Le participant a-t-il subi une intervention chirurgicale ou contracté une maladie grave au cours de l'année passée ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Si oui, veuillez donner des explications.

Indiquez les autres limites, restrictions ou situations de handicap qui empêcheraient le participant de participer pleinement à la manifestation ou à l'activité.

Autres ajustements ou besoins particuliers

Identifiez les autres besoins ou préoccupations du participant dont le planificateur de la manifestation ou de l'activité devrait être au courant (joignez des pages supplémentaires si nécessaire).

Autorisation

Sauf mentions contraires indiquées ci-dessous, j'autorise mon enfant à participer à la manifestation et aux activités, et j'autorise les dirigeants adultes qui supervisent cette activité à lui faire administrer tous les soins d'urgence en cas d'accident ou de maladie et à agir en mon nom pour approuver les soins médicaux nécessaires. Cette autorisation vaut pour la durée de l'activité ainsi que pour les trajets aller et retour.

Remarque : Les unités n'ont peut-être pas la possibilité de faire toutes les adaptations médicales, physiques et autres, et il leur est demandé de discuter avec les parents ou tuteurs de ce qu'il est possible de faire.

Le participant est responsable de sa conduite et connaît et accepte de respecter les principes de l'Église, les règles de sécurité du camp ou de la manifestation et toutes autres instructions pertinentes. Le comportement et les interactions des participants

doivent être conformes aux principes de l'Église et donner l'exemple d'une conduite chrétienne, y compris ceux énumérés dans la section ci-jointe intitulée « Règles de conduite lors des activités de l'Église ».

Les dirigeants, les parents et les jeunes doivent comprendre que la participation à une activité n'est pas un droit, mais un privilège qui peut être révoqué si les participants se comportent mal ou s'ils font courir un risque pour eux-mêmes ou pour les autres.

Ces renseignements sont collectés pour aider les dirigeants des manifestations et des activités et le personnel médical afin qu'ils soient préparés et réagissent convenablement face aux problèmes de santé ou aux situations d'urgence. Ils resteront confidentiels et ne seront transmis que si cela est nécessaire.

Signature du participant	Date
Signature du parent ou du tuteur (si le participant est mineur)	Date

Règles de conduite lors des activités de l'Église

Les manifestations et les activités de l'Église peuvent être amusantes, édifiantes et spirituellement fortifiantes pour toutes les personnes qui y assistent. Pour atteindre ces objectifs, il est demandé à tous les participants de s'engager à suivre les principes enseignés dans *Jeunes, soyez forts : un guide pour faire les bons choix*. En respectant cela, l'activité sera plus agréable pour tout le monde.

Veillez noter que les activités de l'Église ne sont ni le moment ni l'endroit pour avoir un comportement romantique ou des conversations ou des actions qui détournent l'attention de l'objectif de l'événement ou de l'activité.

Si vous vous livrez à l'un des comportements interdits suivants, les dirigeants de la manifestation ou de l'activité vous prendront à part et discuteront avec vos parents et votre évêque ou président de pieu. Ces dirigeants peuvent décider de vous renvoyer chez vous immédiatement.

- Se comporter de façon immorale ou encourager quelqu'un à le faire, de quelque façon que ce soit, notamment en désobéissant à la loi de chasteté ou en regardant ou diffusant de la pornographie sous quelque forme que ce soit
- Commettre un vol ou un acte de vandalisme, quel qu'il soit
- Enfreindre la Parole de Sagesse, y compris vapoter et être en possession de substances illégales ou nocives
- Avoir en sa possession des armes ou des objets dangereux de quelque nature que ce soit (si cela est expressément autorisé, certains articles peuvent être fournis et utilisés dans le cadre d'activités supervisées)
- Se faire du mal ou en faire aux autres, ou simplement menacer de le faire, que ce soit physiquement, spirituellement ou émotionnellement, notamment par toute forme de harcèlement ou tout acte perturbant l'expérience d'un autre participant
- Partir sans suivre les procédures appropriées, sauter des activités planifiées sans autorisation ou enfreindre le couvre-feu

Les délits, les plaisanteries ou les incidents dommageables ou destructeurs peuvent être signalés aux autorités locales, qui réagiront conformément à la législation locale. Les dirigeants suivent les directives de ces autorités.